



## Mairie de BEUCAIRE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de BEUCAIRE

### ARTICLE 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BEUCAIRE.  
Cette modification n°1 porte sur :

- L'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 1AUB relative à l'ancien friche SNCF située sur les quais du canal du Rhône à Sète ;
- L'ajustement du règlement écrit et graphique afin de mieux adapter les règles du PLU à un projet de résidence séniors sur le secteur Sud Canal, notamment concernant les règles de stationnement.

### ARTICLE 2 : Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera en mairie de BEUCAIRE du mercredi 18 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

### ARTICLE 3 : Avis de la MRAE

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré dans le dossier soumis à enquête publique.

### ARTICLE 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur François CHAPELLE, Directeur Général de la Chambre d'Agriculture du Gard, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes aux termes de la décision n° E19000077/30 prononcée le 8 juillet 2019.

### ARTICLE 5 : Modalités de consultation du dossier d'enquête

Les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de BEUCAIRE pendant la durée de l'enquête, du mercredi 18 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

### Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de BEUCAIRE :

Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

### Adresse postale du siège de l'enquête publique :

Hôtel de Ville – place Georges Clémenceau 30300 BEUCAIRE  
Du mercredi 18 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures inclus, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

De même, les pièces du dossier seront consultables, durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

<https://www.beucaire.fr/les-services-municipaux/urbanisme/enquetes-publiques/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, au pôle Urbanisme et Environnement.

### ARTICLE 6 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique :

- sera publié, par les soins de Monsieur le Maire de BEUCAIRE, en caractère apparent, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir : Midi Libre et Le Réveil du Midi.

- sera affiché, par les soins de Monsieur le Maire de BEUCAIRE, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et durant toute la durée de celle-ci, sur les panneaux d'affichage de la Mairie et de ses annexes.

- sera publié sur le site internet de la Ville : <https://www.beucaire.fr/les-services-municipaux/urbanisme/enquetes-publiques/>

L'accomplissement de ces formalités sera justifié par l'annexion au dossier soumis à enquête d'une copie des avis publiés dans la presse, ainsi que par un certificat d'affichage initial avant l'enquête et un certificat d'affichage en fin d'enquête de Monsieur le Maire de BEUCAIRE.

### ARTICLE 7 : Permanences du commissaire enquêteur

Le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les observations orales et/ou écrites en Mairie de BEUCAIRE, place Georges Clémenceau, aux jours et heures suivants :

- mercredi 18 septembre 2019 de 8h30 à 12h ;
- jeudi 26 septembre 2019 de 13h30 à 17h ;
- mardi 15 octobre 2019 de 8h30 à 12h ;
- vendredi 18 octobre 2019 de 13h30 à 17h.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations :

- par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de BEUCAIRE qui l'annexera au registre d'enquête,
- ou par courriel à l'adresse suivante : [plu@beaucaire.fr](mailto:plu@beaucaire.fr).

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera audit registre.

Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures, l'enregistrement de la mairie faisant foi.

### ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le Maire dans la huitaine, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmet au maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées.

### ARTICLE 9 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est ensuite adressée au Préfet du département du Gard et au vice-président du tribunal administratif de NIMES.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de BEUCAIRE où s'est déroulée l'enquête et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- mis en ligne sur le site internet de la ville.

### ARTICLE 10 : Demande d'informations et transmission de pièces

Des demandes d'information peuvent être formulées auprès de Monsieur le Maire ou auprès du Pôle Urbanisme et Environnement en charge du suivi de l'enquête, en Mairie de BEUCAIRE Place Georges Clémenceau.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie, dès la publication du présent arrêté auprès de Monsieur le Maire ou auprès du Pôle Urbanisme et Environnement en charge du suivi de l'enquête, en Mairie de BEUCAIRE Place Georges Clémenceau.

### ARTICLE 11 : Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvé par délibération du conseil municipal.



## Département de publication : 30 Commune de PUJAUT AVIS DE MARCHÉ RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mairie de Pujaut - Hôtel de Ville - 14 Bis Rue de la Mairie, 30131 PUJAUT

**Activité :** Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché :** RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

**Caractéristiques principales :** Marché Publics de Travaux

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

**Prestations divisées en lots :** Non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 8 semaines (période de préparation comprise)

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Caractéristiques des prix : marché à prix global et forfaitaire. Modalités de variation des prix : Ferme. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G. Le délai global de paiement est de 30 jours.

**Critères d'attribution :**

Prix des prestations (60 %)

Valeur technique (40%)

**Type de procédure :** Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L 2123-1 1°, R 2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique.

**Date limite de réception des offres :** 30/09/2019 à 12H00.

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :**

**Dématérialisation des procédures :** Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : OPEN OFFICE EXCEL WORD. Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS

**Pièces constitutives du marché :**

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)
- Acte d'engagement (AE)

**Pièces à remettre dans l'offre :**

- L'Acte d'engagement (AE)
- Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)
- Le Mémoire Technique

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) daté et signé

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 16/09/2019

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/doivent être envoyés :**

Adresse internet : <http://lereveilmidie-marchespublics.com>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

Correspondant : Mme BELHOMME Célia, Tél: +33 490264020 ; E-mail : [urbatech@mairiedepujaut.fr](mailto:urbatech@mairiedepujaut.fr)

Correspondant : Mr PACARD Laurent, Tél: +33 490263917

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Nîmes - 16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 NIMES Cedex 09